

Schweizerischer Fussballverband
Association Suisse de Football
Associazione Svizzera di Football
Swiss Football Association



Département Technique
Service football féminin

PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

Saison 2010/2011

Football féminin

- Championnat
- Coupe

Table des matières

1. Généralités
2. Gestion des matches
3. Modalités du championnat
4. Coupe suisse
5. Coupe des joueuses juniors
6. Prescriptions finales

1. Généralités

Les prescriptions d'exécution du Service du football féminin sont valables en complément au Règlement de jeu et des juniors.

1. Administration

Les championnats de la LNA, et LNB ainsi que des M18 sont organisés et gérés par le service du football féminin du DT/ASF. Le championnat de la 1^{ère} ligue est organisé et géré par le comité de la Ligue Amateur (LA).

Les clubs, qui sont qualifiés à participer à ces championnats, mais qui désirent y renoncer, sont obligés de le communiquer par écrit au Département technique (DT/ASF) jusqu'au 30 juin 2010.

Les championnats de 2^e, 3^e et 4^e ligue ainsi que les championnats des joueuses juniors sont gérés et organisés par les Associations régionales.

2. Inscription au championnat

Les équipes de la LNA et LNB ainsi que les équipes de la 1^{ère} et 2^e ligue sont considérées comme inscrites.

Pour la participation au championnat des M18, tous les clubs sont obligés de poser leur dossier de candidature selon des «Prescriptions d'exécution pour la participation aux championnats M18 féminin du football d'élite des joueuses juniors» auprès du service football féminin du DT/ASF jusqu'à la fin du mois de mars de chaque année. Uniquement les clubs de ligue nationale ou d'une Association régionale pourront déposer une candidature pour les M18.

► Pour la saison 2011/12, chaque club qui dirige une équipe M18 est obligé d'inscrire une équipe M16 auprès de l'Association régionale. Cette équipe M16 jouera avec les juniors C du championnat régional.

Pour la participation aux championnats de la 3^e et 4^e ligue et des joueuses juniors, les clubs sont obligés de s'inscrire auprès de l'Association régionale. Observer les formulaires relatifs des régions. Les clubs qui désirent participer pour la première fois aux compétitions, s'informent auprès de l'Association régionale quant aux conditions.

3. Participation à la Coupe suisse

La participation aux matches de la Coupe suisse est obligatoire pour tous les clubs de la ligue nationale et de la 1^{ère} ligue. Ils sont considérés comme inscrits.

Les clubs sont obligés de participer à la Coupe suisse avec leur première équipe.

Les clubs qui participeront pour la première fois aux compétitions la saison 2010/11 ne pourront pas y participer.

Les dates de la Coupe suisse saison 2010/11 (provisoirement jusqu'au 1/8 de finales)

22-28	mars	2010	1 ^{er} tour préliminaire avec les participants de la 3 ^e ligue
01/02	mai	2010	2 ^e tour préliminaire avec les participants de la 3 ^e ligue
19	mai	2010	Tour intermédiaire 1
05/06	juin	2010	3 ^e tour préliminaire avec les participants de la 2 ^e ligue
16.-22.	août	2010	4 ^e tour préliminaire avec les participants de la 1 ^{ère} ligue
18	septembre	2010	5 ^e tour préliminaire avec les participants de la LNB
16/17	octobre	2010	1 ^{er} tour principal avec les participants de la LNA
13/14	novembre	2010	1/8 de finales

4. Communications et résultats

Communications:

- Lors des matches à domicile, les équipes de la LNA, LNB et M18 doivent communiquer le lieu du match et l'heure du coup d'envoi 30 jours avant le match au DT, Service football féminin. Les clubs qui ne s'en tiennent pas à ce délai seront amendés.
- Quatre semaines avant la date du match, les clubs de la 1^{ère} ligue reçoivent un formulaire qui doit être rempli de manière complète et précise et retourné au secrétariat de la Ligue Amateur.

Résultats:

- Les arbitres ont l'obligation d'annoncer les résultats des matches de la ligue nationale, 1^{ère} ligue et M18 par téléphone, sitôt le match est terminé, selon les directives de l'ASF. Les éventuels renvois doivent aussi être annoncés par téléphone.
- Les arbitres ont l'obligation d'annoncer les résultats des matches de 2^e, 3^e et 4^e ligue ainsi que les matches des joueuses juniors à l'Association régionale concernée.
- Les résultats des matches de la Coupe suisse doivent aussi être annoncés par téléphone à l'ASF.

5. Publicité sur les maillots

- Pour la publicité sur les tenues de jeu des équipes de la LNA, LNB et M18, le Département technique de l'ASF accorde une autorisation selon le Règlement de jeu de l'ASF. (Formulaire sur internet)

- Pour les équipes de 1^{ère} ligue, la publicité sur les tenues de jeu est autorisée dans le cadre des dispositions du Règlement de jeu de l'ASF et du règlement de la Ligue Amateur (mise en vigueur 01.07.2004).
- Pour les autres catégories, les Associations régionales sont compétentes.

6. Dispositions particulières pour les clubs de la ligue nationale

Les clubs de la LNA sont tenus d'avoir une équipe M18. Lors de la première saison après la promotion, une solution provisoire peut être envisagée en accord avec le service football féminin du DT/ASF.

Les clubs de la LNB sont obligés de participer aux championnats des actives ou des joueuses juniors avec au moins une équipe. Les équipes du football des filles enfants (jun. D-F) ne comptent pas.

Si un club ne répond pas à cette condition, l'équipe qui milite en ligue nationale A ou B sera reléguée dans la catégorie de jeu immédiatement inférieure.

Un club de la ligue nationale ainsi que de la 1^{ère} et 2^e ligue ne peut être représenté que par une équipe.

Responsables pour le football féminin:

Au moins cinq personnes compétentes par club doivent être communiquées au DT/ASF:

Président/e
 Responsable technique
 Entraîneur/e responsable principal/e
 Comité de jeu
 Chef de presse (TOS)

Pour la ligue nationale il existe un label de qualité pour le développement du football féminin. Les documents de label complets peuvent être télécharger sous www.football.ch – Documentations – Football féminin – Label.

Les clubs de la ligue nationale sont tenus de disposer d'un terrain synthétique en cas de mauvais temps.

Les équipes de la LNB annoncent le plus vite que possible après le match toutes les informations nécessaires avec le formulaire spécial pour actualiser l'internet à swisswomenfootball@football.ch.

Les clubs de la LNA saisissent eux-mêmes les télégrammes des matchs online pendant le match via TOS.

7. Correspondance / Adresses

Adresse officielle:	Association suisse de football Département Technique Service football féminin Case postale – 3000 Berne 15
Téléphone:	031 950 81 90 / 031 950 81 92
Téléfax:	031 950 81 81

Adresse du club: Pour l'ASF, l'adresse officielle du club principal est valable.
Tout le courrier, concernant le football féminin, sera adressé à cette adresse.

2. Gestion des matches de toutes les catégories

1. Base réglementaire

L'organisation des compétitions se base sur le Règlement de jeu et sur le Règlement des juniors.

Pour les joueuses en âge du football des enfants, les dispositions pour le football des enfants sont valables.

Chaque club a la possibilité d'annoncer des équipes joueuses juniors, également lorsqu' aucune équipe féminine active ne participe au championnat.

2. Catégories de jeu

		Administration
Ligue nationale A	1 groupe à 10 équipes	DT/ASF
Ligue nationale B	1 groupe à 10 équipes	DT/ASF
M18	Formation des groupes selon inscriptions	DT/ASF
1 ^{ère} ligue	3 groupes à 10 équipes	Ligue Amateur ASF
2 ^e ligue	6 groupes à 10 équipes	Associations régionales
3 ^e ligue	groupes à env. 10 équipes	Associations régionales
4 ^e ligue	groupes à env. 10 équipes	Associations régionales
Joueuses juniors	groupes à env. 10 équipes	Associations régionales
Football des enfants	Intégration dans le football régional des enfants	Associations régionales
Seniors	Formation des groupes selon inscriptions	AR/ASF

3. Qualification pour la saison 2010/11

Actives:	1995 et nées précédemment
M18	1993 – 1996
Joueuses juniors A:	1991 – 1993
Joueuses juniors B:	1994 – 1995
Joueuses juniors C:	1996 – 1997
Joueuses juniors D:	1998 – 1999
Joueuses juniors E:	2000 – 2001
Joueuses juniors F:	2002 – 2003
Joueuses seniors:	1982 et nées précédemment

La date limite pour les classes d'âges est le 1er janvier de chaque année.

Les joueuses juniors B peuvent jouer dans la catégorie des joueuses juniors A, les joueuses juniors C dans la catégorie des joueuses juniors B, les joueuses juniors D dans la catégorie des joueuses juniors C, les joueuses juniors E dans la catégorie des joueuses juniors D et les joueuses juniors F (avec passeport) dans la catégorie des joueuses juniors E.

Les joueuses juniors en âge des joueuses juniors B, C, D, E et F ne sont pas autorisées à jouer plus d'un match le même jour.

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune d'une catégorie, sont également qualifiées dans une catégorie juniors inférieure.

Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat des filles), des joueuses plus âgées ne sont pas admises dans une catégorie joueuses juniors inférieure.

Dans le domaine des actifs, des équipes mixtes (messieurs et dames) ne sont pas admises.

Dans les équipes de M18, il est permis d'aligner par match au maximum une joueuse née en 1992 ou plus âgée.

Pour les joueuses M18 les clubs ont la possibilité de demander une double qualification de jeu selon des «Prescriptions d'exécution pour la double qualification dans le football d'élite joueuses juniors M18». (Formulaire sur internet)

Les joueuses sont qualifiées dès l'âge minimum requis pour le football des seniors, des vétérans et des aînés.

4. Terrain de jeu

Actives:	terrain de football à 11
M18:	terrain de football à 11
Joueuses juniors A:	terrain de football à 11
Joueuses juniors B:	terrain de football à 11 ou à 9
Joueuses juniors C:	terrain de football à 9 ou à 7
Football des enfants:	voir les prescriptions d'exécution du football des enfants
Joueuses seniors:	terrain de football à 9

Les formes de compétition sont proposées par les Associations régionales selon les demandes respectives.

Terrain de jeu (à 11):

Norme: dimensions 100 m x 64 m.

LNA doit répondre aux exigences de la LA, 2ème ligue interrégionale

LNB doit répondre aux exigences des AR, 2ème ligue régional

Les terrains synthétiques doivent correspondre aux prescriptions pour le championnat de la LA. L'adversaire doit en être informé dans la convocation.

Des bancs pour les entraîneurs, soigneurs et joueuses remplaçantes des deux équipes doivent être mis à disposition.

La surface technique doit être marquée.

5. Grandeur des ballons

Actives:	grandeur du ballon 5
M18:	grandeur du ballon 5
Joueuses juniors A et B:	grandeur du ballon 5
Joueuses juniors C:	grandeur du ballon 4 ou 5
Football des enfants:	grandeur du ballon 4 (290 gr.)
Joueuses seniors:	grandeur du ballon 5

6. Durée des matches

Actives:	2 x 45 minutes
M18:	2 x 45 minutes
Joueuses juniors A et B – football à 11:	2 x 40 minutes
Joueuses juniors B et C – football à 9:	2 x 35 minutes
Joueuses juniors C – football à 7:	2 x 35 minutes
Football des enfants:	selon les prescriptions du football des enfants
Joueuses seniors:	tournois

7. Nombre de joueuses et de changements

Actives:	Au maximum 18 joueuses peuvent figurer sur la carte de match. Remplacements LN et 1 ^{ère} ligue: 3 joueuses, gardienne comprise. Remplacements 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e ligue: comme dans le football de base des juniors (une joueuse qui a été remplacée peut revenir lors d'un arrêt de jeu et expulsion temporaire). Pour les matches de Coupe est valable le règlement de la LN et 1 ^{ère} ligue.
M18:	Au maximum 18 joueuses peuvent figurer sur la carte de match. Remplacements: comme dans le football de base des juniors (une joueuse qui a été remplacée peut revenir lors d'un arrêt de jeu et expulsion temporaire).
Joueuses juniors:	Pour le football à 11, au maximum 18 joueuses peuvent figurer sur la carte de match, pour le football à 9 au maximum 14 et pour le football à 7 au maximum 11. Comme dans le football de base des juniors (une joueuse qui a été remplacée peut revenir lors d'un arrêt de jeu et expulsion temporaire).
Football des enfants:	Voir les prescriptions d'exécution du football des enfants
Joueuses seniors:	Football à 9. Au maximum 16 joueuses peuvent figurer sur la carte de match. Comme dans le football de base des juniors (une joueuse qui a été remplacée peut revenir lors d'un arrêt de jeu et expulsion temporaire).

8. Fairplay

Les équipes sont tenues d'observer les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain:

- Ponctualité
- Tenue correcte
- Présentation

Les équipes doivent rentrer ensemble en colonnes sur le terrain, précédées de l'arbitre ou du trio arbitral. A leur arrivée dans le rond central, les équipes se croisent et se saluent par une poignée de main, puis se présentent sur une ligne au milieu du terrain, à côté de l'arbitre ou du trio arbitral.

A la fin du match, les joueuses s'alignent dans le rond central et se séparent par une poignée de main. Les capitaines en font de même avec l'arbitre ou le trio arbitral.

Les entraîneurs et leur staff se comportent correctement sur et en dehors du terrain de jeu. Ils veillent au respect des lois du jeu. Ils utilisent un langage correct et acceptent les décisions de l'arbitre.

9. Arbitres

La Commission des Arbitres (CA) de l'ASF convoque les trios arbitraux pour les matches de LNA et les arbitres pour les matches de LNB.

Les matches de M-18, en accord avec la CA de l'ASF, sont dirigés par des arbitres désignés par l'organisme idoine de l'Association régionale du club recevant. Les qualifications respectives se basent sur les recommandations de la CA de l'ASF.

Les frais de terrain et d'arbitre pour les matches de ligue nationale A, B et des M18 sont à la charge du club recevant.

Les arbitres pour des matches de la 1^{ère} ligue sont désignés par l'organisme idoine des Associations régionales.

La désignation des arbitres pour les matches de 2^e, 3^e et 4^e ligue ainsi que pour les juniors filles (football à 11) est faite par l'Association régionale du club recevant.

Dans le football à 7 et à 9 il n'y aura pas d'arbitre officiel. Le club recevant est responsable de la direction du jeu.

Après le match, les cartes de matches et le rapport de l'arbitre devront être signées et renvoyées par courrier A à l'organisation qui gère le groupe.

- LN et M18 au DT/ASF, Service football féminin
- 1^{ère} ligue à la Ligue Amateur, ASF
- 2^e, 3^e et 4^e ligue à l'Association régionales qui gère le groupe
- Match de la Coupe suisse **toujours** au DT/ASF, Service football féminin

Les cartes des joueurs doivent être remplies uniquement par l'ordinateur.

10. Fixation des matches

Pour les matches de la LN et de M18 sont valables:
30 jours avant la date du match, le service football féminin du DT/ASF doit être en possession des renseignements suivants:

Date, heure du début de match, le nom du stade / lieu

L'envoi, par le club recevant, d'une convocation à l'adversaire et au trio arbitral est facultatif.

Les dates et informations relatives à l'organisation de chaque match doivent être obligatoirement connues. Elles sont lisibles sur la page d'accueil du site Internet de l'Association Suisse de football.

(www.football.ch – Association Suisse de Football – Clubs – votre équipe – Convocation du club)

LNA et LNB

Les matches sont à fixer le samedi soir

LNA (début de match 16h00 - 20h00)

LNB (début de match 18h00 - 20h00)

ou le dimanche (début de match au plus tôt à 11h00, au plus tard à 16h00).

Les matches durant la semaine sont à fixer entre 19h00 et 20h00.

Toutes les autres heures sont à fixer uniquement avec l'accord de l'adversaire.

M18

Les matches sont à fixer le samedi soir (début de match 17h00 - 20h00)

ou le dimanche (début de match au plus tôt à 11h00, au plus tard à 15h00).

Les matches durant la semaine sont à fixer entre 19h00 et 20h00.

Toutes les autres heures sont à fixer uniquement avec l'accord de l'adversaire.

Pour la 1^{ère} ligue est valable:

- Les matches sont à fixer généralement le dimanche (11h00 et 16h00).
- Tous les matches qui seront joués un autre jour de la semaine, sont à fixer uniquement avec l'accord de l'adversaire.
- Le comité de la Ligue Amateur peut fixer, en semaine, des matches de rattrapage. Le début de tels matches ne peut pas être fixé avant 19'30 heures. Les matches de rattrapage ont la priorité sur d'éventuels matches de championnat avancés et fixés par les clubs. Le responsable du groupe décide définitivement.
- Le Comité de la Ligue Amateur peut aussi fixer des matches à la même heure.
- En cours de saison, 1^{er} et 2^e tour, le Comité de la LA peut imposer un changement de terrain, selon les circonstances (notamment: retard dans le calendrier, régularité du championnat, indisponibilité d'un terrain, etc.) De telles décisions sont définitives (RJ / ASF, art. 79 ch. 2)

11. Renvois de matches

Pour les matches de la LN et de M-18 sont valables:

- Communication: au service de piquet DT/ASF (079 / 427 94 55) football féminin. Uniquement la personne responsable de l'Association régionale ou l'arbitre peut renvoyer un match. Elle le communique en tous cas au service de piquet du football féminin.
- En cas de renvoi de match, par l'arbitre (sur le terrain), à cause du terrain impraticable, le DT/ASF, service football féminin prend à sa charge les frais suivants:
 - frais pour les arbitres et arbitres assistants
 - les frais de déplacement (billet collectif 2^{ème} cl. pour 18 personnes)

Les demandes de remboursement des frais doivent être adressées, avec les pièces justificatives, au service football féminin, Case postale, 3000 Berne 15, dans les 15 jours qui suivent la date du match renvoyé, à défaut de quoi, toutes prétentions seront exclues.

Pour les matches de la 1^{ère} ligue est valable:

- Les matches de championnat de la 1^{ère} ligue ne peuvent être renvoyés que par le responsable du groupe (ou un homme de confiance désigné par le responsable du groupe) ou par l'arbitre.
- En cas de renvoi de match, par l'arbitre (sur le terrain), pour cause de terrain impraticable, la caisse de la Ligue Amateur prend à sa charge les frais suivants:
 - frais pour les arbitres et arbitres assistants
 - les frais de déplacement (billet collectif 2^{ème} cl. pour 18 personnes)

Les demandes de remboursement des frais doivent être adressées, avec les pièces justificatives, au comité de la Ligue Amateur, dans les 15 jours qui suivent la date du match renvoyé, à défaut de quoi, toutes prétentions seront exclues.

Pour toutes les autres catégories sont valables les règlements des Associations régionales responsables.

3. Modalités du championnat

1. Ligue nationale A

10 équipes

Matches aller et retour = 18 matches par équipe

Tour final LNA:

Huit équipes (classées 1^{er} - 8^e rang LNA), tour simple = 7 matches par équipe

L'équipe qui aura le plus de points après le tour final sera champion suisse et qualifiée pour la participation à l'UEFA Women's Champions League.

(Les points sont réduits de moitié et si nécessaire arrondis vers le haut. En cas d'égalité de points, le meilleur classement du tour de qualification est décisif. Les buts sont supprimés, les sanctions sont prises en compte. Les équipes classées aux rangs 1 à 4 ont un match de plus à domicile)

Tour de promotion/relégation LNA/LNB:

Quatre équipes (classées 9 & 10^e rang LNA et 1^{er} & 2^e rang LNB),
tour double = 6 matches par équipe

Les équipes classées aux deux premiers rangs joueront la saison suivante en LNA,
les équipes au 3^e & 4^e rang joueront en LNB.

(Les points et les buts sont supprimés, les sanctions sont prises en compte, engagement d'un trio arbitral)

2. Ligue nationale B

10 équipes

Matches aller et retour = 18 matches par équipe

Tour de promotion/relégation LNA/LNB:

Quatre équipes (classées 9 & 10^e rang LNA et 1^{er} & 2^e rang LNB),
tour double = 6 matches par équipe

Les équipes classées aux deux premiers rangs joueront la saison suivante en LNA,
les équipes au 3^e & 4^e rang joueront en LNB.

(Les points et les buts sont supprimés, les sanctions sont prises en compte, engagement d'un trio arbitral)

Tour de relégation LNB:

Huit équipes (classées 3^e – 10^e rang LNB, tour simple = 7 matches par équipe

Les équipes qui termineront du 6^e – 8^e rang seront reléguées en 1^{ère} ligue.

(Les points sont réduits de moitié et si nécessaire arrondis vers le haut. En cas d'égalité de points, le meilleur classement du tour de qualification est décisif. Les buts sont supprimés, les sanctions sont prises en compte. Les équipes classées aux rangs 3 à 6 ont un match de plus à domicile)

3. M18

Les modalités du championnat seront publiées après que les équipes participantes se soient inscrites (juin 2010).

4. 1^{ère} ligue

30 équipes

Les trois groupes disputent des matches aller et retour.

Les trois vainqueurs de groupes seront promus en LNB.

Si une équipe devient championne de groupe et que son club dispose déjà d'une équipe en ligue nationale, l'équipe du groupe classée immédiatement après au droit à la promotion.

Les deux dernières équipes de chaque groupe sont reléguées en 2^e ligue
(total 6 équipes).

Aucun club n'a le droit de participer au championnat de la 1^{ère} ligue avec plus d'une équipe.

Sera géré/administré par la Ligue Amateur, ASF.

5. 2^e ligue

6 groupes à 10 équipes
Matches aller et retour.

	Administré par:
Groupe 1	OFV
Groupe 2	FVRZ
Groupe 3	IFV
Groupe 4	SKFV
Groupe 5	FVBJ
Groupe 6	AFF

Les six vainqueurs de groupes seront promus en 1^{ère} ligue.
Si une équipe devient championne de groupe et que son club dispose déjà d'une équipe en 1^{ère} ligue, l'équipe du groupe classée immédiatement après à droit à la promotion.
Les deux dernières équipes de chaque groupe sont reléguées en 3^e ligue (total 12 équipes).
Aucun club n'a le droit de participer au championnat de la 2^e ligue avec plus d'une équipe.

6. 3^e ligue

Les Associations régionales respectives sont responsables pour le déroulement du championnat. Par région il y a seulement un groupe de la 3^e ligue.

Les modalités de promotion seront données par le Département technique/LA dès la répartition des groupes connue (au total 12 promotions).
Si une équipe devient championne de groupe et que son club dispose déjà d'une équipe en 2^e ligue, l'équipe du groupe classée immédiatement après à droit à la promotion.

7. 4^e ligue

Les Associations régionales respectives sont responsables pour le déroulement du championnat. Il peut être constitué des niveaux de jeu.

8. Classements

Si à la fin du championnat, deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points, le classement sera déterminé selon les critères suivants (RJ Art. 7):

- la meilleure différence de buts
- le plus grand nombre de buts marqués
- la meilleure différence de buts dans les confrontations directes des équipes à égalité de points
- le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur

Un classement fair-play est également pris en considération (3^e et 4^e ligue) dans certaines Associations régionales.

4. Coupe suisse

Le Département technique organise chaque saison une compétition concernant la Coupe suisse pour le football féminin.

1. Titre et remise

1.1 Titre:

Le vainqueur porte le titre „Vainqueur de la Coupe suisse 20..“ (année de la saison dont la compétition se termine).

1.2 Coupe:

Le vainqueur reçoit la Coupe suisse pour un an en consigne.

1.3 Gravure:

Le nom du vainqueur sera gravé chaque année sur le challenge. La gravure est faite par le vainqueur de la Coupe suisse.

1.4 Cadeau souvenir:

Les deux finalistes reçoivent des médailles.

1.5 Remise:

La remise de la Coupe suisse aura lieu immédiatement après le match sur le terrain.

2. Inscription

2.1 Participation obligatoire:

La participation à la Coupe suisse est obligatoire pour les clubs de la LN ainsi que de la 1^{ère} ligue.

2.2 Participants des régions:

Les participants des régions doivent être annoncés chaque fois jusqu'au 15 juin à l'ASF.

Ayant 2 équipes: FVBJ, FVRZ, OFV

Ayant 1 équipe: toutes les autres associations régionales

2.3 Equipes:

Un club peut participer à la Coupe suisse seulement avec la première équipe.

3. Tour préliminaire et principal

3.1 Tours préliminaires:

Les clubs de 3^e et 4^e ligue débutent dans le premier tour préliminaire (év. deux tour). Puis les équipes de 2^e ligue s'ajouteront avant qu'un tour plus tard (3^e ou 4^e tour préliminaire) interviendront celles de 1^{ère} ligue. La Suisse répartira à partir du premier tour préliminaire en trois parties et y pourra donner des matches interrégionaux. Les perdants seront éliminés.

Au besoin, des tours intermédiaires pourront avoir lieu.

Les clubs de la LNB seront intégrés dans le dernier tour préliminaire aux vainqueurs des tours précédents.

Les clubs de la LNB ne joueront pas entre eux.

A partir de la saison 2011/2012 les associations régionales sont responsables pour les tours préliminaires.

3.2 Tours principaux:

Premier tour principal (32 équipes)

Les clubs de la LNA y participeront et ne joueront pas entre eux.

Autres tours principaux:

1/8 de finales (16 équipes); 1/4 de finales (8 équipes); 1/2 finales (4 équipes);

Finale (2 équipes)

4. Rencontres

4.1 Tirage au sort:

Tous les tirages au sort sont de la compétence du DT/ASF

4.2 Tirage au sort public:

A partir du 1^{er} tour principal, les tirages au sort auront lieu publiquement.

4.3 Fixation des matches:

Les matches sont à fixer le samedi soir (début de match 18h00 - 21h00)

ou le dimanche (début de match au plus tôt à 10h00, au plus tard à 16h00).

Les matches durant la semaine sont à fixer entre 19h00 et 21h00.

Toutes les autres heures sont à fixer uniquement avec l'accord de l'adversaire.

5. Lieux des matches

5.1 Avantage du terrain:

Le club de catégorie inférieure a l'avantage du terrain jusqu'aux 1/4 de finales incluses.

5.2 Changement de terrain:

Le changement de terrain est permis seulement entre clubs de la même catégorie.

Exceptions point 5.3

5.3 Impraticabilité du terrain:

Les clubs peuvent réserver un terrain synthétique en cas de mauvais temps.
En cas d'impraticabilité du terrain, le Département technique peut fixer le match sur le terrain de l'adversaire. La décision relative doit être prise au plus tard jusqu'à 08h00 le jour du match.
En cas de circonstances extraordinaires, les demandes de renvoi le jour du match, sont à soumettre en temps opportun avant le départ de l'équipe adverse au responsable du calendrier football féminin du DT/ASF resp. à la personne compétente de l'Association régionale.
Si le match est renvoyé par la personne compétente, elle a dans tous les cas l'obligation d'informer le DT/ASF (responsable compétition, 079 / 427 94 55).

6. Dates réservées

6.1 Compétence:

Les dates des tours de la Coupe sont fixées par le Département technique.
(voir 1. Généralités point 3)

6.2 Déroulement:

Les matches doivent se disputer aux dates fixées par le DT.

7. Le match

7.1 Durée de match:

La durée est de 2 x 45 minutes. Le club perdant est éliminé.

7.2 Prolongation:

Si le match se termine par un score nul, il y aura une prolongation de 2 x 15 minutes. Si le match est encore nul après la prolongation il y aura les tirs de penalties, selon le Règlement de jeu de l'ASF art. 9.3.

7.3 Grandeur du ballon:

Ballon numéro 5

7.4 Expulsions temporaire / Changement libre:

Pour tous les matches de coupe, l'expulsion temporaire et le changement libre ne sont pas appliqués, étant donné que les équipes de la 1^{ère} ligue et de la LN participent également à la coupe.

7.5 Finale:

La finale de la Coupe suisse aura lieu comme un événement en propre.
Si le match se termine par un score nul, il y aura une prolongation de 2 x 15 minutes. Si le match est encore nul après la prolongation il y aura les tirs de penalties, selon le Règlement de jeu de l'ASF art. 9.3.

8. Arbitres et arbitres assistants

8.1 Convocation:

Pour les matches des tours préliminaires de la Coupe suisse, les arbitres sont désignés par le service de convocation des Associations régionales.

Pour les matches de la Coupe suisse à partir du 1^{er} tour principal avec la participation des équipes de la ligue nationale A, un trio arbitral sera désigné par la Commission des arbitres de l'ASF.

9. Finances

9.1 Les frais de terrain et d'arbitre:

Les frais de terrain et d'arbitre sont à la charge du club recevant.

9.2 Frais de voyage:

Les frais de voyage sont à la charge du club qui fait le déplacement.

9.3 Finale:

Pour la finale, des directives spéciales sont applicables.

10. Indications particulières

Au cas où des prescriptions spéciales ne figurent pas dans les dispositions, les autres prescriptions d'exécution du football féminin sont valables.

5. Coupe des joueuses juniors

Le DT/ASF organise une compétition de coupe pour les joueuses juniors B.

Durant le 1^{er} tour, c'est à chaque fois l'Association régionale qui est responsable de l'organisation.

Les tours principaux se joueront durant le 2^e tour et seront sous la responsabilité du DT/ASF, service football féminin qui décidera au début de la saison le nombre de places à attribuer à chaque Association régionale.

1. Fixation des matches

21 jours au plus tard, le DT/ASF devra être en possession de la communication écrite du club recevant concernant l'horaire du match (en même temps convocation adversaire / Association régionale). Les clubs qui ne respectent pas cette règle, seront sanctionnés par le DT/ASF.

2. Qualification

Les règlements du championnat sont aussi valables pour la coupe.

Pour les tours principaux de la coupe sont autorisées seulement les années 1994 – 1997.

Les joueuses des équipes M-18 ou ligue nationale, ne sont pas qualifiées pour la coupe des juniors.

3. Terrain de jeu

On joue au football à 9 (règles jun. D).

4. Durée des matches

La durée est de 2 x 35 minutes.

Si le match se termine par un score nul, il n'y aura pas de prolongation, mais des tirs de penalties, selon le Règlement de jeu de l'ASF art. 9.3.

5. Arbitres

Aucun arbitre officiel ne sera convoqué. Le club recevant est responsable pour l'arbitrage des matches. Les cartes de match ainsi que le rapport d'arbitre dûment remplis doivent être envoyé, après avoir annoncé le résultat, aux autorités compétentes.

Département technique ASF

Service football féminin

Case postale

3000 Bern 15

6. Dispositions finales

1. Priorité

Les matches de championnat et de Coupe suisse ont dans tous les cas la priorité sur les matches amicaux et les tournois.

2. Cas imprévus

Pour des cas réglementaires ou imprévus dans ces prescriptions d'exécution concernant l'organisation des championnats et de la Coupe suisse, le DT/ASF décide définitivement.

3. Divergences de texte

En cas de divergences de texte, le texte allemand est déterminant.

4. Mise en vigueur

Les présentes prescriptions d'exécution ont été approuvées le 28 mai 2010 par le Comité central de l'ASF et entrent en vigueur pour la saison 2010/11.

ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL
Département technique

Le Directeur

La responsable du service
football féminin

Peter Knäbel

Sonia Testaguzza

Distribution:

- Président central de l'ASF
- Secrétaire général de l'ASF
- Comité central de l'ASF
- Directeur et membres du DT/ASF
- Comités des sections
- Associations régionales
- Clubs avec des équipes féminines

Muri, mai 2010